



Règlement du HACKATHON du CARROUSEL

Article 1 – Entité organisatrice

L'association "le Carrousel " organise le présent marathon de l'innovation dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (« Hackathon »).

Article 2 – Objet du Hackathon du CARROUSEL

L'évènement aura lieu le 14 Avril 2018 dans des locaux IBM à Montpellier.

Cet événement a pour objet de faire appel à la communauté des développeurs informatiques, graphistes, responsables associatifs dans l'intervention sociale au sens le plus large du terme, professionnels indépendants, entrepreneurs, étudiants, agents des administrations publiques ou des entreprises, usagers pour développer des projets innovants destinés à valoriser et faire aboutir les actions dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, imaginer des services numériques au profit du public d'usagers ou découvrir de nouveaux moyens.

Les participants (développeurs et autres) pourront, en outre, présenter des projets de nouveaux services numériques ou autres outils susceptibles de permettre aux associations et entreprises et pouvoirs publics de remplir leurs missions et de mieux servir les publics concernés.

Les défis seront précisés suivant la liste ci-dessous par les organisateurs du Hackathon sur le site <http://le-carrousel.fr/> à partir du 15 décembre 2017 :

- Les réponses aux besoins des populations en matière de :
- Accès à l'emploi
- Énergie et environnement
- Handicap et travail
- Article 3 – Annonce du Hackathon

Le Hackathon est annoncé sur le site internet <http://le-carrousel.fr/> et sur la page FB <https://www.facebook.com/lecarrouselmaisonpartous/>

Article 4 – Conditions et modalités de participation au Hackathon du Carrousel

4.1 Conditions d'inscription au Hackathon

Le Hackathon du Carrousel est ouvert à toute personne physique âgée au moins de 18 ans, dans la limite des places disponibles et par ordre d'inscription.

L'inscription se fait individuellement ou par équipe, jusqu'à un maximum 3 personnes. Une personne nommée « coach », qui est une personne au bénéfice de l'intervention sociale sera mise à disposition le 14 avril, jour de présentation des sujets, pour participer à la finalisation de votre projet.

La clôture des inscriptions aura lieu le **1er Avril 2018**.

Une confirmation de l'inscription de l'ensemble de l'équipe sera demandée lors de l'étape intermédiaire du 1er Mars 2018 – cf article 6

L'inscription est individuelle mais les participants peuvent se présenter en équipe de 3 participants maximum. Ils devront dans ce cas désigner un membre de l'équipe en charge des relations avec le Carrousel et de la présentation du projet réalisé par l'équipe.

4.2 Conditions de participation au Hackathon

Chaque participant doit remplir un formulaire d'inscription, disponible sur le lien <http://le-carrousel.fr/>

Chaque participant ou équipe devra se présenter avec son propre matériel, en particulier informatique, et ses logiciels. Le Carrousel se réserve toutefois le droit de refuser l'accès dans ses locaux de tout matériel qui ne serait pas conforme aux installations électriques ou aux normes en vigueur dans l'établissement, notamment en termes de risque incendie.

Pour participer au Hackathon, les participants devront se rendre dans les locaux prévus à cet effet. Ils disposeront d'une durée totale de 4h le 14 Avril 2018 de 10h à 12h et de 14h à 16h pour finaliser leur projet. Les participants seront installés dans des espaces dédiés et fermés au public.

4.3 Infrastructures techniques et informatiques mises à disposition des participants

Le Carrousel mettra à la disposition des participants :

- Une connexion WIFI haut débit,
- Des prises de courant électrique.

4.4 Documents mis à disposition des participants

Le Carrousel fournit aux participants depuis le 1^{er} décembre 2017 un accès aux documents qu'ils pourront utiliser pour la réalisation de leur projet sur <http://le-carrousel.fr/>

Ils pourront en outre réutiliser, pour la réalisation de leur projet dans le cadre du Hackathon, l'ensemble des documents issus des sites publics des associations et organismes ci-dessus cités, étant identifiés dans leur notice comme appartenant au domaine public, c'est-à-dire libres de tout droit de propriété intellectuelle.

4.5 Personnes ressources du Carrousel mises à disposition des participants

Le Carrousel mettra à la disposition des participants au Hackathon un groupe d'experts de l'économie sociale et solidaire qui pourra être consulté par les participants.

Article 5 – Programme de l'événement

L'événement se déroule le 14 Avril 2018.

Le calendrier détaillé de l'événement sera mis à la disposition des participants sur la page du site <http://le-carrousel.fr/>.

Article 6 - Présentation des projets

A l'issue des 4 h de Hackathon, les participants ou les représentants d'une équipe de participants disposeront de 5 mn pour présenter leur projet au jury, sous la forme d'un discours oral avec l'appui d'une projection vidéo ou d'une présentation dynamique.

Une étape intermédiaire fixée au 1er Mars 2018 est également prévue durant laquelle les participants devront soumettre leur projet, sous forme d'un livrable indiquant les grandes lignes de développement de leur projet.

Article 7 – Sélection des meilleurs projets

Le jury du Hackathon du Carrousel (ci-après désigné « le jury ») choisira les projets qu'il estimera les plus prometteurs.

Le jury est composé de responsables associatifs, de chef d'entreprise, et d'usagers ainsi que de personnalités extérieures reconnues pour leur expertise en matière d'économie sociale et solidaire. Il comporte au maximum dix membres.

Le jury évaluera les projets soumis par les participants du Hackathon en fonction des critères suivants :

- Utilité des projets. L'évaluation tiendra compte des besoins explicites exprimés par les responsables sur le site <http://le-carrousel.fr/> mais aussi d'une appréciation des besoins des publics concernés par les actions de l'économie sociale.
- Originalité des projets. L'évaluation prendra en compte leur caractère disruptif et leur capacité d'entraînement.
- Qualité globale du projet et qualité informatique, s'il s'agit d'applications ou de logiciel. L'objectif des développeurs est, s'agissant des nouveaux services numériques, de présenter une preuve de concept d'application potentiellement compatible avec le palier technique des utilisateurs potentiels.
- Prise en compte des contraintes de sécurité.
- Qualité de la documentation du projet et de la présentation dynamique et orale.

- « Immersion de terrain » de l'équipe, dans une organisation, mouvement ou action de l'économie sociale et solidaire (1 jour au moins) faisant l'objet d'une attestation sur l'honneur d'un membre de l'équipe participante (chef d'équipe).

Le jury est souverain et ne motive pas ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation du meilleur projet.

Article 8 – Prix et récompense

Les prix du Hackathon comprennent :

- Une gratification de 3000€ à partager entre les participants au meilleur projet, un second prix de 1500 €, un troisième prix de 1200€.
- Le ou les lauréats qui seront premiers pourront bénéficier également d'une valorisation de leurs projets au travers d'une communication portée par le Carrousel et ses partenaires organisateurs et une aide d'experts pour le développement de leur projet.
- Les 3 lauréats seront invités à la Soirée de Gala du Carrousel pour présenter leur projet (sous forme de pitch) et recevoir leur prix.

Le Jury pourra, s'il le juge pertinent et de manière discrétionnaire, créer des mentions spéciales afin de permettre la distinction de projets. Il peut décider le nombre de prix qu'il attribue.

L'octroi d'un prix ou d'une gratification ne crée pas d'obligation au Carrousel ou à ses partenaires de développer, d'acquiescer ou de valoriser le ou les projets lauréats.

Article 9 – Garanties et responsabilités

9.1 Le participant s'engage à fournir, dans son formulaire d'inscription au Hackathon des informations réelles et sérieuses le concernant.

9.2 Le participant est seul responsable de ses matériels et logiciels, dont il conserve la garde, et des éventuels dommages qui pourraient survenir sur ses matériels et logiciels dans le cadre du Hackathon du Carrousel.

9.3 Le participant déclare et garantit disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux créations constitutives du projet qu'il réalise dans le cadre du Hackathon et à sa documentation, ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des autres titulaire(s) des droits sur ce projet et sur sa documentation afférente.

Le participant garantit le Carrousel et ses partenaires contre tous recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie.

9.4 Le participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation des documents et des données mis à sa disposition et sera seul responsable en cas de recours de tiers résultant d'utilisations non-conformes qu'il réaliserait de ces documents ou données.

9.5 Les participants s'engagent également à respecter les consignes de circulation dans les espaces mis à disposition par le Carrousel ainsi que les consignes de sécurité qui leur seront indiquées par les agents responsables pendant toute la durée du Hackathon.

9.6 Les participants renoncent à tout recours dirigé contre le Carrousel et portant sur les conditions d'organisation du Hackathon, son déroulement ainsi que ses résultats. Les participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à

des biens ou à des personnes dans le cadre du Hackathon et se chargent de la couverture de leurs risques par leur propre assurance.

9.7 Le Carrousel se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent Hackathon à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

9.8 Internet n'est pas un réseau sécurisé et le Carrousel ne saurait être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des participants. Il décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau internet. Il ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Il appartient dès lors à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Le Carrousel ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Hackathon. Il ne saurait être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de toute donnée de ce fait. Il ne pourra pas être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

9.9 Le Carrousel se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Hackathon, toute personne troublant son déroulement.

Article 10 – Régime juridique des projets des participants

Dans le cadre du Hackathon, organisé par le Carrousel chaque participant s'engage à livrer ses créations, comprenant son projet et sa documentation, sous la licence Creative Commons « CC-BY » autrement appelée « Paternité 2.0 ».

Les conditions de cette licence sont précisées sur le lien suivant : <https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/legalcode>

Cette licence reconnaît aux créateurs le droit de paternité sur leurs œuvres et programmes. Le Carrousel s'engage donc à ce que les participants soient reconnus et cités comme les auteurs de leurs créations.

Les participants renoncent toutefois de manière définitive, à faire valoir les droits suivants et ce, quels que soient les supports, médias, procédés techniques et formats en question :

- S'opposer à toute reproduction de l'œuvre, à toute incorporation de l'œuvre dans une œuvre collective ;
- S'opposer à toute création et reproduction d'œuvres dérivées à partir du travail qu'ils ont réalisé ;
- S'opposer à tout distribution d'exemplaires ou d'enregistrements de l'œuvre ;
- S'opposer à toute présentation, représentation ou communication de l'œuvre sous n'importe quelle forme que ce soit ;
- Si l'œuvre est une base de données, s'opposer à toute extraction ou réutilisation de parties substantielles de l'œuvre ;
- S'opposer à toute modification en vue d'une réutilisation ;

- S'opposer à toute commercialisation de son œuvre ;
- Exiger de quelconque compensations ou gratifications de l'usage qui sera fait de leur travail en dehors de celles éventuellement prévues par le présent règlement

Le Carrousel s'engage à se conformer à cette même licence pour les réutilisations qu'elle pourrait faire des différents projets des participants.

Article 11 - Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des interventions des participants

Le participant au Hackathon autorise le Carrousel à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels (ci-après désignés « les enregistrements ») de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser durant l'événement. Il cède gracieusement au Carrousel, au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales et conformément à ce qui est défini ci-dessous :

- le droit de reproduire les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés connus et inconnus à ce jour (notamment par voie graphique, par enregistrement magnétique, optique, numérique ou électronique...) et sur tous supports (notamment sur papier ou tout support graphique, sur CD-Rom, DVD-Rom, disques durs, clés USB...), aux fins d'archivage et de communication au public dans les conditions définies ci-après ;
- le droit de représenter les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés de communication au public connus et inconnus à ce jour (notamment via le réseau hertzien, le câble, le satellite, la télécommunication et/ou tout procédé de communication par voie numérique ou électronique) aux fins de diffusions gratuites telles que ci-après définies :
- diffusion sur le site du Carrousel et sur tous les sites où celui-ci organise ou participe à une manifestation sur tout type d'écrans, tant à destination du public que du personnel du Carrousel, et consultation sur place par le public en France comme à l'étranger ;
- diffusion en ligne sur le site Internet <http://le-carrousel.fr/> et les sites des partenaires ainsi que sur tous les portails donnant accès à ces sites et toutes les plateformes et réseaux sociaux lui étant associés avec possibilité de téléchargement par les internautes pour leur strict usage personnel, à des fins de communication sur le Hackathon et plus généralement sur les activités du Carrousel ;
- utilisation dans le cadre de la communication interne et externe du Carrousel, de la promotion de l'établissement et de ses activités culturelles (notamment par l'envoi à la presse ou à des tiers, sur support matériel ou de façon dématérialisée, de Newsletters, ou de publications diverses), ou de la présentation à l'extérieur (dans le cadre d'expositions, de salons, manifestations, colloques etc.).

L'autorisation concédée au Carrousel par le participant au titre de son droit d'auteur sur son intervention est cédée pour le monde entier et pour toute la durée des droits d'auteur telle que prévue par la loi française portant sur le code de la propriété intellectuelle. L'autorisation concédée au Carrousel par le participant au titre de son droit à l'image est cédée pour le monde entier et sans limitation de durée.

Article 12 – Données à caractère personnel des participants

Les participants au Hackathon dont les projets auront été sélectionnés comme les meilleurs par le jury autorisent le Carrousel, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser leurs noms et prénoms sur ses sites internet, pour une durée d'un an à compter de la publication des résultats.

Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription au Hackathon font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Carrousel qui est destiné à ses services. Ce traitement a pour finalité la gestion administrative des inscriptions au Hackathon, la réalisation de statistiques sur la composition du groupe de participants et l'envoi d'informations pratiques relatives aux inscriptions ou plus généralement à l'organisation du Hackathon.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il dispose également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant.

Article 13 – Accessibilité du règlement au Hackathon

Le présent règlement peut être consulté sur le site <http://le-carrousel.fr/> ou pourra être adressé par courriel à toute personne en faisant la demande, avant la clôture des inscriptions.

Le règlement sera également affiché dans les espaces du Hackathon pendant toute la durée de l'événement et un exemplaire en sera remis à chaque participant à son arrivée sur le site du Hackathon.

Article 14 – Loi applicable et opposabilité du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le fait de s'inscrire et de participer au Hackathon du Carrousel implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à MONTPELLIER, le 1er décembre 2017.

Pour le Carrousel,
M. Alain BIENVENUE - Président